

DEC192729DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UPS2966 intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant respectivement partie législative et partie réglementaire du code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant M. Jérôme PARET délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11) à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC173294DGDR du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2966 intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE) ;

Vu la décision DEC190878DAJ du 20 mars 2019 portant nomination de Mme Laure NICOLAS aux fonctions de directrice de l'unité propre de service intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UPS2966, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé en annexe 2 du code de la commande publique intitulée « Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique »¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure NICOLAS, délégation de signature est donnée à Mme Claire BODIN, IE, responsable administrative, Véronique COMBET, TCS CNRS, gestionnaire financière, et Elodie MICHELET, AI CNRS, assistance de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191177DR11 du 23 avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 17 octobre 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

